

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1989)

Rubrik: Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Pour des raisons de place, nous ne pouvons pas nous étendre ici dans les détails sur l'activité de consultation très importante de la FSPAP. Elle représente une grande partie du travail quotidien et va du simple conseil à la préparation de dossiers d'argumentation complets pour l'appréciation de projets ou pour la justification d'interventions parlementaires.

D'autre part, il arrive souvent que des rédactions de presse ou auteurs d'articles et exposés spécialisés demandent à la FSPAP de leur prêter du matériel photographique adéquat.

Les points majeurs de l'activité de consultation ont porté sur des questions de planification touristique, des projets hydroélectriques, des questions de protection du paysage en rapport avec des projets forestiers ainsi que des inventaires de paysages lors d'aménagements locaux.

Mentionnons spécialement encore la participation du directeur à l'élaboration de directives d'aménagement pour les constructions réalisées par les CFF eux-mêmes ou par des bureaux d'architectes et d'ingénieurs mandatés par les CFF, notamment des ponts, passerelles et passages souterrains, ouvrages de soutien, portails de tunnel, modification de cours d'eau en rapport avec les voies de chemins de fer, parcs de dissuasion (installations "park and ride"), places de gare, écrans insonorisants etc.

Le 21.11.1989, la commission fédérale de l'économie des eaux, dont le directeur fait partie, a traité le thème des études d'impact sur l'environnement (EIE). Dans un article publié au nom de la Commission, on faisait état de l'utilisation abusive de l'EIE comme instrument d'opposition. H. Weiss a aussitôt répliqué à cette assertion peu objective qui ne reflétait pas l'avis de l'ensemble de la Commission.

Commission cantonale bernoise pour la protection des sites (CPS)

Dans le cadre de son activité auprès du groupe Jura-Seeland de cette Commission, B. Lieberherr s'occupe entre autre de la disparition sournoise, l'un après l'autre, des milieux propices à la vie de la nature et à la détente de l'homme. Un exemple: Dans un des sites du paysage naturel relique constitué par la zone alluviale de la Vieille Aar -un des plus prestigieux du Seeland- des propriétaires projettent de bâtir. Ils interjettent alors un recours contre le plan cantonal de protection des rives exigeant une réduction considérable de la zone protégée qui leur permette de construire sur la rive même, à proximité immédiate de l'eau.

L'instance de recours demande à la Commission une expertise du site du point de vue de la protection du paysage. Or il n'y a aucun doute: de ce point de vue, la valeur de la zone en question est élevée, tant sur le plan local que comme élément d'un paysage d'importance nationale. D'autre part, une réduction de la zone protégée avec possibilité de construire directement sur la rive aurait pour conséquence un appauvrissement irréversible de ce paysage riverain exceptionnel et rare, tant sur le plan écologique qu'esthétique et social.

La balle est actuellement dans le camp de la commune, qui doit réviser son plan d'aménagement local.

Fondation de France

Pour la sixième fois, B. Lieberherr a été appelé à siéger dans le jury chargé d'attribuer des bourses ou "prêts d'honneur" à des jeunes de toutes les nationalités. C'est un véritable travail d'expert, car il n'est pas toujours facile de distinguer parmi les projets et études présentés lesquels peuvent contribuer réellement et efficacement à préserver notre milieu naturel.